

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES  
CROIX DE VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION  
n° 2025 - 06 - 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

Attribution de Fonds de concours

Les conditions d'intervention communautaire, en matière d'aménagement et de financement des itinéraires cyclables, ont été redéfinies dans le cadre d'un dispositif présenté au Conseil Communautaire du 7 avril 2022, modifiant la pratique antérieure. Pour rappel, le principe adopté est le suivant : indépendamment des réalisations faites dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale, certains aménagements réalisés par les communes peuvent prétendre à l'attribution de Fonds de concours. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif se traduira dans le cadre du Schéma Directeur, dont l'élaboration, subventionnée au titre du Fonds vert, est en cours.

Pour autant, et malgré la nécessité de solder au préalable les différents engagements antérieurs, les contraintes et choix budgétaires, ainsi que les moyens à mobiliser pour intégrer ce volet dans une politique plus large des transports et de la mobilité, il est possible d'instruire les demandes en instance, selon le même protocole que l'année dernière, c'est-à-dire sans attendre la finalisation du Schéma Directeur.

Sur la commune de Saint Hilaire de Riez, il s'agit de deux projets :

- Des travaux d'aménagement de voirie de la rue Georges Clemenceau et de la rue du Disque avec la création d'une voie verte entre le Terre Fort et le centre-ville. Les travaux pour la réalisation de cette piste cyclable, d'une longueur de 1 800 m, consistent à assurer la continuité des aménagements cyclables avec une circulation sécurisée des cyclistes, tant riverains que touristes, entre des pôles d'attractivité et fréquentés reliant le centre-ville, la gare SNCF et la zone du Terre Fort.
- Des travaux d'aménagement de voirie entre la rue des Paludiers et la rue Bardonneau avec la création d'une voie verte. Plus exactement, 590 m sur la rue des Paludiers entre la rue du Bon Puits et le chemin de la Petite croix et 230 m sur la rue du Bardonneau. Le linéaire de voie verte réalisée est de 820 m.

Sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie, il s'agit :

- Des travaux d'aménagement de voirie rue du Calvaire et rue de l'Aiguillon avec la création d'une piste cyclable en site propre.

Conformément au règlement d'intervention adopté, ces dossiers peuvent prétendre aux fonds de concours suivants :

Communes	Projets	Montants	Fonds Propres	Financements autres que Fonds de Concours	Fonds de concours PSGA
Saint Hilaire de Riez	Piste cyclable depuis le parc du Terre Fort jusqu'au centre-ville (rue Georges Clemenceau et rue du Disque)	649 923.00 €	211 224.98 €	Fonds Vert (Etat) 35 % : 227.473.05 €	211 224.97 €
Saint Hilaire de Riez	Piste cyclable rue des Paludiers	322 058 €	112 721 €	DSIL (en attente de confirmation) : 96 617 €	112 720 €
Saint Gilles Croix de Vie	Piste cyclable rue du Calvaire et rue de l'Aiguillon	145 394.50 €	113 850.00 €	0 €	38 834.90 €

**Le Conseil Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants et L.5216-5**  
**Vu la délibération du 7 avril 2022 sur la validation du Schéma Directeur cyclable et du règlement associé,**  
**Vu les crédits inscrits au BP 2025,**  
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 novembre 2025,**  
**Considérant que des Fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,**  
**Considérant que le montant total des Fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,**  
**Vu le rapport,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'attribuer un Fonds de concours de 211 224.97 € à la commune de Saint Hilaire de Riez pour l'aménagement d'une piste cyclable rue George Clemenceau et rue du Disque ;

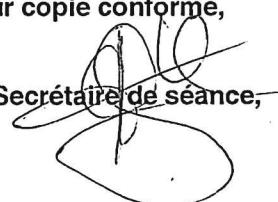
**Article 2** : d'attribuer un Fonds de concours de 112 720 € à la commune de Saint Hilaire de Riez pour l'aménagement d'une piste cyclable rue des Paludiers ;

**Article 3** : d'attribuer un Fonds de concours de 38 834.90 € à la commune de Saint Gilles Croix de Vie pour l'aménagement d'une piste cyclable rue du Calvaire et rue de l'Aiguillon ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier, et de procéder au versement de ces Fonds de concours conformément aux dispositions du règlement approuvé par le Conseil Communautaire.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 22 DEC. 2025  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintilles.fr](http://www.payssaintilles.fr) le : 22 DEC. 2025

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).